

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

#### Arrêté du 22 janvier 2010 portant ouverture de concours interne, externe et troisième concours pour l'accès au cadre d'emplois d'attaché territorial de conservation du patrimoine

NOR : IOCB1002765A

Par arrêté du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie en date du 22 janvier 2010, des concours interne, externe et un troisième concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine sont ouverts pour les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Rhône-Alpes, dans les spécialités « archéologie », « archives », « inventaire », « musées » et « patrimoine scientifique, technique et naturel ».

L'organisation des concours d'attaché de conservation du patrimoine est conventionnée avec le centre de gestion du Puy-de-Dôme pour les spécialités « musées » et « archéologie », avec le centre de gestion de l'Aude pour la spécialité « musées », avec le centre de gestion de l'Hérault pour les spécialités « archéologie », « archives » et « musées », et avec le centre de gestion des Pyrénées-Orientales pour les spécialités « archéologie », « musées » et « patrimoine scientifique, technique et naturel ».

Les dossiers d'inscription doivent être retirés auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, 53, rue de la République, immeuble Oméga, 73000 Barberaz, du 23 février 2010 au 31 mars 2010 inclus ou demandés par courrier dans le même délai, le cachet de la poste faisant foi (joindre une enveloppe de format 24 x 32 cm libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie à 2,22 €).

Le dossier d'inscription, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou expédié au centre de gestion de la Savoie au plus tard le 8 avril 2010, date de clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les 26 et 27 mai 2010 à Aix-les-Bains (Savoie), Chambéry (Savoie) et à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Le centre de gestion de la Savoie se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation, de prévoir d'autres centres de concours pour accueillir le déroulement des épreuves écrites.

Les épreuves d'admission se dérouleront à partir du 11 octobre 2010.

Le nombre de postes ouverts aux concours est fixé comme suit :

SPÉCIALITÉ	CONCOURS INTERNE	CONCOURS EXTERNE	TROISIÈME CONCOURS
Archéologie	4	8	1
Archives	6	12	2
Inventaire	0	1	0
Musées	10	22	2
Patrimoine scientifique, technique et naturel	1	3	0